

acquièrent la capacité d'effectuer des recherches spatiales et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins commerciales justifiées. Ces réalisations sont bienvenues en autant qu'elles ne contribuent d'aucune façon à une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, la délégation canadienne accordera une attention particulière au point à l'ordre du jour portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada est fermement convaincu que l'espace extra-atmosphérique mérite certainement l'attention des tribunes multilatérales et que la question des mesures légales supplémentaires qu'il pourrait avoir lieu de prendre dans ce domaine devrait intéresser l'ensemble des pays.

Le Canada continue de croire qu'un accord véritable sur la cessation et l'interdiction de toute production de matières fissibles pour fabriquer des armes devrait être négocié par la Conférence sur le désarmement à une étape appropriée de

son travail sur le point intitulé « Les armes nucléaires dans tous leurs aspects ». À cette fin, la délégation présentera, comme elle l'a fait par le passé, une résolution demandant une telle interdiction.

L'ordre du jour devant nous est bien chargé. La façon dont nous l'aborderons — avec une attitude constructive ou autre — donnera le ton pour l'un des grands événements du calendrier multilatéral de l'année prochaine : la Quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En plus de constituer le pivot du régime de non-prolifération des armes nucléaires, ce traité est la pierre angulaire sur laquelle reposent tous les progrès dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. C'est tout le processus de limitation des armements que nous compromettrons peut-être si nous ne protégeons pas cet accord. En effet, les États seront disposés à signer des accords de limitation des armes conventionnelles ou chimiques que s'ils ont la certitude qu'un régime efficace de non-

prolifération empêchera les parties à ces accords d'acquiescer des armes nucléaires. La recherche de la limitation des armements et du désarmement et le respect du traité de non-prolifération vont pratiquement de pair.

Le Canada a été un participant actif aux dernières conférences d'examen et attend avec impatience l'occasion de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires afin d'aider à assurer le succès de la conférence de 1990. À notre avis, les résultats de cette conférence seront d'une importance critique pour la définition du rôle du Traité au-delà de 1995.

La patience, la persévérance et le réalisme : voilà la formule qui a commencé à donner des résultats et qu'il faut continuer à appliquer. C'est grâce à ces ingrédients que des progrès efficaces et durables pourront être réalisés dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. □

Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe: L'Ouest présente une position élargie

Voici l'énoncé de position présenté par les délégations de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique lors de la fermeture de la deuxième session des négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), à Vienne le 13 juillet 1989.

Objectifs

1. Les objectifs agréés de cette négociation sont :

- l'établissement à des niveaux inférieurs d'un équilibre stable et sûr des forces conventionnelles;
- l'élimination des disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité;
- l'élimination, en priorité, des potentiels permettant de lancer des attaques

par surprise et de déclencher des offensives de grande envergure.

2. Par les propositions énoncées ci-après, les délégations de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique cherchent à créer une situation en vertu de laquelle le recours à une attaque par surprise ou à une offensive de grande envergure constituerait désormais une solution dépourvue de toute crédibilité. Nous nous y efforçons en nous fondant sur le principe d'un respect identique pour les intérêts de tous en matière de sécurité. Nos propositions forment un tout cohérent et sont destinées à être mises en œuvre simultanément et dans leur intégralité, dans la zone d'application telle que définie dans le mandat.

Justification

3. Nos propositions s'appuient sur les considérations suivantes :

- actuellement, la concentration de forces dans la zone s'étendant de l'Atlan-

tique à l'Oural est la plus élevée que l'on ait pu observer en temps de paix et elle représente le plus grand potentiel de destruction jamais réuni jusqu'ici. Les niveaux de forces globaux doivent donc subir des réductions radicales, plus particulièrement pour les matériels utilisés dans les attaques par surprise et les offensives de grande envergure (chars, artillerie et véhicules blindés de transport de troupes). C'est la disparité substantielle constatée dans le nombre de ces systèmes — tous très mobiles et dotés d'une puissance de feu considérable — qui menace le plus la stabilité en Europe. Par ailleurs, ces systèmes sont susceptibles de jouer un rôle déterminant dans la prise et l'occupation de territoires, premier objectif de tout agresseur;

— il ne saurait être admis qu'un pays puisse, à lui seul, dominer l'Europe par la force des armes : par conséquent, nul État participant ne devrait posséder plus qu'un pourcentage déterminé — propre à lui permettre d'assurer son autodéfense — des dotations totales de l'ensemble des États participants, et ce, pour chaque catégorie d'armements;

— traiter le problème de l'effectif global et de la nationalité des forces n'influera